

COMMUNE

DE



GRANDFONTAINE

(Jura)

## **ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2017**

Le président ouvre l'assemblée et souhaite la cordiale bienvenue aux personnes présentes et les remercie de leur présence. L'assemblée de ce jour a été convoquée selon les dispositions légales en vigueur et aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

### **1. Nomination de deux scrutateurs**

Sont nommés scrutateurs Mme Gisèle Vuillaume et M. Antoine Chaignat. Ils sont d'ores et déjà remerciés. Ils communiqueront le nombre de participants à la secrétaire au terme de la séance.

### **2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2016**

Le procès-verbal a pu être consulté sur le site Internet de la commune et aucune demande de modification n'est parvenue au bureau communal. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par l'assemblée et remerciements à son auteur.

### **3. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2016**

La parole est donnée à Isabelle Quiquerez. Le budget approuvé en assemblée communale le 16 décembre 2015 prévoyait un excédent de charges de Fr. 10'466.- et les comptes 2016 bouclent avec un bénéfice de Fr. 45'659.36.

Le résultat de l'exercice 2016 est bien meilleur que prévu. Nous constatons de faibles différences entre les charges budgétées et les dépenses effectives pour la plupart des postes. La quotité d'impôts est à 2.25, la taxe immobilière est à 1.5 ‰ et la taxe pour avances cadastrales à 0.5 ‰. Les impôts ordinaires, les variations d'impôts des années antérieures, les partages d'impôts et autres impôts ont été supérieurs à nos prévisions. La provision sur perte d'impôts s'élève à 5 % du rôle d'impôts.

Durant l'année, nous avons vendu deux terrains à bâtir Sur la Terrière pour un montant de Fr. 71'070.- et avons pratiqué des amortissements extraordinaires

du même montant. Les prêts renforcements Pleuvriers et Chavany ainsi que l'achat de terrain Babey Bertrand ont été remboursés.

Nous avons prélevé sur le fonds avances cadastrales la somme de Fr. 51'874.- afin de payer le solde des étapes du remaniement 0 et 1 agricole ainsi que 1 et 2 forêts.

Vu le bon résultat de l'année, nous avons alimenté le fonds informatique de Fr. 26'000.- (pour financer un éventuel changement de programme) en fonction de la décision de l'assemblée communale du 18 avril 2017. Le fonds cadastrale a également été renfloué de Fr. 8'000.-.

En ce qui concerne les bâtiments, le hall a été entièrement repeint et l'éclairage de la salle des archives a été assaini.

Malgré d'importantes démarches pour la recherche de dons pour la rénovation des fontaines, nous avons beaucoup de peine à trouver des donateurs.

Durant l'année, nous avons eu le plaisir d'allouer 6 allocations de naissances et de franchir le cap des 400 habitants.

Concernant le service des eaux, la consommation a été supérieure à nos prévisions notamment grâce à la vente d'eau aux Salines suisses lors du forage. Depuis le début de l'année 2016, ce service est assujetti à la TVA à 2.5 %.

Le compte forestier boucle par un déficit expliqué en partie par l'établissement de la carte des stations forestières. Nous aurions pu prélever la somme de Fr. 1'583.90 sur le fonds mais y avons renoncé vu le bon résultat global de cette année.

Cependant, les arriérages d'impôts sont toujours plus importants. Au 31 décembre 2016, ils s'élevaient à Fr. 384'435.20.

La dette brute par habitant au 31 décembre 2016 se monte à Fr. 2'647.40. Une baisse de Fr. 358.20 par habitant est constatée grâce notamment aux amortissements extraordinaires pratiqués en 2016.

L'année 2016 peut donc être qualifiée de bonne mais comme à l'accoutumée il est nécessaire de rester vigilant et une gestion rigoureuse est toujours d'actualité. Le Conseil communal, lors de sa séance du 30 mars 2017, a accepté les comptes 2016 tels que présentés et recommande à l'assemblée communale de les approuver.

Le président remercie Isabelle pour sa présentation et cède d'emblée la parole à Mme Joëlle Vuillaume, membre de la commission des vérificateurs des comptes. Elle nous informe que les comptes ont été vérifiés les 13 et 20 mars derniers. La comptabilité est très bien tenue et les comptes ont été bouclés avec soin. Elle recommande donc à l'assemblée de les accepter tels que présentés et de donner ainsi décharge à la caissière Isabelle Quiquerez.

L'assemblée a accepté les comptes 2016 à l'unanimité.

#### 4. Changement des programmes informatiques communaux pour un montant de Fr. 29'000.- ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires par le biais du fond informatique

Le président cède la parole à la secrétaire Emilie Quiquerez pour la présentation de ce point. Cette dernière informe que le programme informatique actuel a été acquis en 2010 sur proposition d'un groupe de travail intercommunal. Il ne nous donne pas satisfaction et n'est pas adapté pour une petite commune comme la nôtre.

Nous payons chaque année de base :

Contrat de base Dataconsulting	Fr. 4'471.20
Hébergement	Fr. 2'181.60
Contrat IC Fleury (machines)	Fr. 1'728.-
<b>Total</b>	<b>Fr. 8'380.80</b>

A cela s'ajoute les frais de dépannage qui ne sont pas compris ni dans le contrat de base pour le logiciel ni dans le contrat IC Fleury pour les mises à jour des ordinateurs.

Nous avons donc comparé les chiffres suite à l'offre de Solution informatique :

Contrat de base	Fr. 3'024.-
Hébergement	Fr. 583.20
Contrat machines (nous y renonçons pour deux postes seulement) mais ils travaillent à un taux horaire de Fr. 132.-/heure	
<b>Total</b>	<b>Fr. 3'607.2</b>

De plus, tous les dépannages relatifs au logiciel sont compris dans le contrat de base.

Actuellement, nous sommes hébergés sur Lausanne avec notre programme Urbanus. Solution informatique nous propose d'acquérir le matériel nécessaire pour un hébergement interne pour un montant de Fr. 1'620.- et une sauvegarde externe se ferait une fois par mois chez Solution informatique. En cas de coupure d'Internet, nous pourrions toujours continuer de travailler car nous aurions nos données à disposition, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Serge Chapuis demande comment cela se passe en cas de vol notamment pour les sauvegardes. Il lui est répondu que Solution informatique effectue une sauvegarde par mois et c'est à nous de faire en sorte de sécuriser notre hébergement interne.

Jérôme Coeudevez demande si nous avons demandé une offre dans une autre entreprise. Il lui est répondu que seul Solution informatique a mis en place des programmes pour les communes en Ajoie. Il y a une autre

entreprise Dubois aux Franches-Montagnes. Il est énuméré les communes qui travaillent déjà avec Solution informatique.

Séverine Nappez demande si nous avons testé le programme avant de l'acheter. En effet, nous avons passé une demi-journée à la commune à Coeuve pour découvrir le programme.

Cet objet est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

## 5. Divers

Séverine Nappez interpelle la commune s'agissant de la mise à jour des nouveaux numéros de maisons. Il lui est répondu qu'en principe les adresses sont justes étant donné qu'elles sont reprises du contrôle des habitants.

Yvan Vuillaume informe qu'il reste deux parcelles communales à vendre mais qu'actuellement nous ne pouvons pas développer d'autres zones tant que le plan directeur cantonal n'aura pas été accepté par toutes les communes. Les deux parcelles restantes se situent en face de chez Johann Quiquerez et la deuxième en face de chez Michel Mamezak. La parcelle 451 (en face de chez Yvan) devrait tantôt être vendue.

Le président remercie l'assemblée de sa participation et lève la séance.

Il est 20h50 et 16 personnes étaient présentes.

***Au nom de l'Assemblée communale***

*Le Président*

*La Secrétaire*

*Daniel Quiquerez*

*Emilie Quiquerez*